



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1/ POUVOIR ADJUDICATEUR

Centre Communal d'Action Sociale de Marseille
Immeuble Quai Ouest - 50 Rue de Ruffi CS 90349
13331 Marseille Cedex 03

Référent de la consultation : Mr Nabil BELAID Tél. : 04.86.94.47.32 – **Mail** : direction.achats@ccas-marseille.fr

2/ OBJET DU MARCHÉ

VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

3/ PROCEDURE

3.1/ Mode de passation : Procédure adaptée articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

3.2/ Durée du marché : une durée de **1 an** à compter de la date spécifiée dans la notification d'attribution. Il pourra être reconduit **trois fois**. La reconduction est tacite.

3.3/ Critères de sélection des offres : Valeur technique 60 % - Prix des prestations 40 %.

3.4/ Variante : La présente consultation n'autorise pas les variantes.

3.5/ Date d'envoi de l'avis à la publication : **lundi 10 juin 2024.**

3.6/ Retrait des dossiers :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.info/>

3.7/ Remise des offres :

Les candidatures et les offres seront **OBLIGATOIREMENT** déposées sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.info/> avant le **vendredi 05 juillet 2024, à 12 heures.**

3.8/ Visites sur site :

Une visite des lieux est obligatoire.

La prise de contact se fera auprès de M. Nicolas FAURE au 06 01 90 38 71 ou par mail à l'adresse n.faure@ccas-marseille.fr. Merci de mettre également en copie la Cellule Achats à l'adresse suivante direction.achats@ccas-marseille.fr.

Les dates des visites sont les suivantes : **le mardi 18 juin 2024 et mardi 25 juin 2024.**

Les horaires vous seront communiqués par le technicien en charge du dossier.

4/ RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : **Tribunal Administratif de Marseille**. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, cette consultation peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Marseille, 10 rue Mazenod - 13002 Marseille, ou au moyen de la téléprocédure accessible sur le site telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Toutes les voies de recours sont détaillées à l'article 6 du Règlement de Consultation (RC).